

# Les shadocks sont de retour à Hauteville sur mer !

Le président de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage a répondu aux attentes de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) Vivre avec la mer. Il a obtenu un arrêté préfectoral qui déroge au code de l'environnement.

Les engins sont à l'œuvre depuis le début de la semaine pour déplacer 10000 m<sup>3</sup> de sable extrait du havre de REGNEVILLE pour recharger en pied d'ouvrage la digue d'HAUTEVILLE.

Le préfet, dans son arrêté justifie cette entorse à la loi au motif de l'urgence, de la sécurité publique pour la population.

Mais de quelle urgence s'agit-il alors que chacun constate depuis nombre d'années le retrait du trait de côte, l'érosion du cordon dunaire... et les nouvelles constructions sur une zone considérée comme submersible.

Il s'agit pour le préfet de « **réduire les délais de procédure visant à la réalisation du rechargement d'urgence avant les tempêtes hivernales** ». Découvrirait-il que chaque année le littoral est confronté à des intempéries ?

Il indique « **que le délai de réalisation d'une démarche d'évaluation environnementale est incompatible avec la nécessité de réaliser des rechargements préventifs aux épisodes tempétueux hivernaux** ». Entend-t-il que les évaluations environnementales n'ont de raison d'être que lorsque leurs conclusions autorisent l'exécution des travaux ? De nombreuses études attestent l'intérêt écologique du site reconnu Natura 2000, ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). De nombreuses espèces protégées par la loi y sont recensées. Il est inscrit également à l'Atlas des sites humides emblématiques. Quel sera l'impact du ballet des engins sur la biodiversité de la plage ? Nous évaluons que 800 rotations au minimum seront nécessaires pour déplacer ces 10000 m<sup>3</sup> de sable.

De plus, l'arrêté dispense de toutes études, pourtant nécessaires, pour évaluer les conséquences, à moyen et long terme, sur l'équilibre fragile entre le cordon dunaire, le havre. Ces travaux menés dans l'urgence (non démontrée) ne vont-ils pas aggraver encore la situation ?

Ces déplacements de sable, exercés depuis trop longtemps sur la côte des havres mais aussi ailleurs, ces enrochements faits sans réflexion scientifique, n'ont jamais répondu efficacement au recul du trait de côte, à la montée des eaux et aux fortes tempêtes de plus en plus fréquentes liées au réchauffement climatique.

Il serait temps que les autorités administratives et les élu-es locaux en prennent acte. Ou en est le plan de relocalisation des zones submersibles ?

Manche-Nature, le 28.11.2023.